

Séance extraordinaire du 26 janvier 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 26 janvier 2015 à 19 h 15, à la salle de conseil, située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	Luc Larivière	Conseiller
	Monsieur	Steve Lefebvre	Conseiller
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Pierre Parisien	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE
----------	-------------------------------

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance extraordinaire est ouverte à 19 h.

Les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

- 0 Ouverture de la séance**
- 0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

- 100 Administration générale**
- 100-1 Règlement régissant les roulottes

- 1000 Période de questions**

- 1100 Levée de la séance extraordinaire**

M.B. 2015-01-26-024

Sur la proposition de karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour présenté et ce, sans aucune modification ou ajout.

Adoptée à l'unanimité

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Règlement régissant les roulottes

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 173 concernant la tarification des roulottes

Le conseiller au siège numéro 6, Pierre Parisien, annonce ce 26 janvier 2015, qu'un avis de motion est donné et qu'un projet de règlement est déposé séance tenante en vue d'adopter lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement numéro 173 concernant la tarification des roulottes.

Pierre Parisien
Siège #6

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Une question est posée relativement à cette modification au règlement concernant la tarification des roulottes.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

M.B. 2015-01-26-025

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 20.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière